

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017**

Le 26 juin 2017 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 juin 2017, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

**Etaient présents** : M. André GUILLOU, Maire ; MM. (Mmes) Michel GUILLOU, José LENEPVEU, Sophie BOYER, Catherine DE ABREU, Etienne CHEREAU et Jocelyne CAROFF, Adjoints ; MM. (Mmes) Max GOUDENHOFT, Fanny DERRIEN, Frédéric HENRIO, Danièle GOMES, Daniel MANCHEC, Solenn LE STRAT-MOYSAN, Catherine GARREAU, Jean-Luc QUEMERE, Lydie GOARIN, Edith GOURLAN, Jean-Christophe HUIBANT, Henri BOUTET, Jérôme GOURMELEN, Patrick LE GUYADER, René ROCUET, Valérie MOREL et Sophie TUDAL, Conseillers Municipaux.

**Procurations** : M. Serge QUEMERE à M. Michel GUILLOU et M. Pascal PITOR à Mme Sophie BOYER.

**Absente** : Mme Nathalie DROAL.

**Secrétaire de séance** : M. Patrick LE GUYADER.

\*\*\*\*\*

### **1 - F : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance du 18 mai 2017 est approuvé après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une abstention (M. Jean-Luc QUEMERE), après avoir complété la délibération 3 - K : Attribution de subventions aux associations, à la demande de M. René ROCUET : « Mme Sophie TUDAL s'interroge sur l'absence de demande des associations ACSE et Avant-Scène ».

### **2 - F : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Administration Municipale, réunie le 14 juin 2017, a examiné une demande d'attribution de subvention de 80 € formulée par l'IFAC, établissement géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine de Bretagne Ouest, accueillant une étudiante de la commune en Bac professionnel.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande sur la base d'un montant 30 €, conformément au montant de subvention versé pour tout organisme de formation.

Arrivée de Mme Valérie MOREL à 20 H 45.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés (sauf Mme MOREL qui ne prend pas part au vote),

**DE VOTER** une subvention d'un montant 30 € au profit de l'IFAC.

### **3 - F : TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2017-2018**

M. Etienne CHEREAU présente les effectifs des transports scolaires vers les écoles maternelle et primaire, en constante diminution depuis 2013, puis les tarifs proposés qui seraient identiques à ceux de l'année précédente.

#### **1 - Effectifs transportés**

Années	Effectifs
2016/2017	23
2017/2018	20*

\*Effectif prévisionnel

2 - Tarifs annuels par élève du 1<sup>er</sup> Septembre 2017 au 6 Juillet 2018

Rang de l'enfant	Proposition de tarifs (en €)	
	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
1 <sup>er</sup> enfant	128,63	160,97
2 <sup>ème</sup> enfant	85,75	107,31
3 <sup>ème</sup> enfant	42,87	53,65
4 <sup>ème</sup> enfant	gratuit	gratuit

Ces tarifs ont reçu un avis favorable du Comité Consultatif des Structures d'Accueil lors de sa séance du mardi 13 juin 2017.

M. René ROCUET demande pourquoi le nombre d'enfants transportés diminue autant.

M. le Maire répond que l'urbanisation se développe en périphérie du Bourg et que, dans ce cas, les enfants viennent à pied à l'école seule ou accompagnés par les parents ou les grands-parents. Ce ne sont pas les tarifs qui sont dissuasifs, vu leur niveau.

Certains parents préfèrent inscrire leurs enfants à l'accueil périscolaire.

M. Etienne CHEREAU souligne que c'est une contrainte pour les parents d'emmener les enfants à l'arrêt de car.

Mme Valérie MOREL fait remarquer qu'on observe un transfert vers l'accueil périscolaire.

Mme Solenn LE STRAT-MOYSAN précise cependant que le transport scolaire revient beaucoup moins cher que l'accueil périscolaire pour les familles.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CHEREAU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**D'APPROUVER** les tarifs 2017-2018 du service des transports scolaires présentés ci-dessus.

#### **4 - F : ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES**

M. Etienne CHEREAU informe les membres du Conseil Municipal que le Comité Consultatif des Structures d'Accueil du 13 juin dernier a examiné la question des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée, suite à la possibilité ouverte de déroger à l'application de la semaine de 4,5 jours.

La synthèse du débat indique que les enseignants et les parents d'élèves des écoles Léonard de Vinci se positionnent pour un retour aux 4 jours d'enseignement. Un sondage lancé par les parents d'élèves représentés aux Conseils d'école précise que 81 des parents approuveraient ce changement.

La volonté de la Commission d'Administration Municipale, composée de M. le Maire et des sept adjoints, est de ne pas s'opposer à ce choix en s'assurant préalablement qu'une réorganisation des services est techniquement possible pour la rentrée scolaire. C'est pourquoi une réunion de concertation des élus membres des Comités Consultatifs des Structures d'Accueil et des Affaires Scolaires a été organisée le mardi 20 juin.

Ce projet demande une approbation concordante du Conseil Municipal et des conseils d'école. Son application demeure toutefois conditionnée à la publication du décret ministériel modifiant les conditions d'application des rythmes scolaires et de la décision finale du représentant de l'Education Nationale.

De même, du fait de la réorganisation des services, le Comité Technique a été invité à donner son avis sur cette proposition de modification des rythmes scolaires dans la commune, avant son débat au Conseil Municipal.

Il ressort de la réunion du 20 juin que la mise en œuvre de la réorganisation des services liée au retour à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2017-2018 n'est pas possible, le délai de préparation étant trop court. La solution évoquée d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été rejetée par l'Inspecteur de l'Education Nationale. Il est donc proposé de maintenir les rythmes scolaires à 4,5 jours pendant un an et de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018-2019.

Le Comité Technique s'est également réuni le lundi 26 juin à 9 H. Il en ressort un consensus allant dans le sens de la proposition ci-dessus. Le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine pourrait être compliqué pour les raisons suivantes :

- Absence des agents concernés pendant la pause estivale,
- Indisponibilité du Directeur des Structures d'Accueil, en charge de l'accueil de loisirs été,
- Plannings et fiches de postes à remanier, après concertation avec les agents,
- Avis des agents directement impactés : animateurs favorables mais pour 2018, 3 ATSEM sur 4 également.
- Impact de la fermeture éventuelle d'une classe à l'école maternelle, vu le faible nombre d'inscrits.

Il s'agit d'une réorganisation globale des services avec une mise à plat de beaucoup de plannings et de fiches de poste, qui aura des répercussions sur l'emploi des contractuels. Il convient de prendre le temps de la réflexion.

Le Comité Technique a donné un avis favorable à l'unanimité au maintien des rythmes scolaires à 4,5 jours pendant un an et au retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018-2019.

M. CHEREAU précise que le conseil d'école conjoint sur cette question vient d'avoir lieu. Une nette majorité s'est dégagée en faveur du retour à la semaine de 4 jours en 2017. Le DDEN a voté contre et quelques personnes se sont abstenues.

M. le Maire souligne que l'évaluation des nouveaux rythmes scolaires a démontré que la réforme n'avait rien apporté aux enfants. La fatigue et l'excitation des enfants sont décriées. L'ensemble des parties est globalement favorable à un rétablissement à la semaine de 4 jours sur le fond mais la mise en application en septembre 2017 soulève des difficultés sur le plan organisationnel. Une quinzaine d'agents sont directement impactés.

Mme Valérie MOREL demande pourquoi cela serait plus compliqué qu'il y a 4 ans.

Mme Danièle GOMES répond que, vu le nombre d'agents impactés, il faut du temps pour mener une concertation.

M. Jérôme GOURMELEN rappelle que cette réforme avait été mise en place pour diminuer la durée de la journée scolaire et le nombre de jours d'école.

Mme Danièle GOMES ajoute que le ministre devait proposer parallèlement un allègement des programmes, ce qui n'a pas été le cas.

M. le Maire souligne que l'application de cette réforme a été très rigoureuse au départ, mais que des dérogations ont été accordées par la suite.

M. René ROCUET se prononce pour un retour à la semaine de 4 jours tout de suite, vu que cette réforme n'a rien apporté aux enfants. Cela supprimerait également le déséquilibre entre le public et le privé. Il convient de suivre l'avis des parents.

Mme Solenn LE STRAT-MOYSAN estime dommage que cette réforme ait été au détriment des enfants. Mais, si on revient aux 4 jours à la rentrée 2017, ce sera au détriment des agents.

M. Etienne CHEREAU regrette l'erreur qu'il a faite au niveau de la communication et il l'assume. Les parents et l'Education Nationale lui ont mis la pression.

M. le Maire reconnaît l'intérêt de revenir à l'harmonisation des rythmes entre les écoles.

Mme Catherine DE ABREU souligne cependant que les parents étaient globalement très satisfaits des TAP.

Mme Sophie TUDAL rappelle que chaque commune a choisi son rythme, c'est pourquoi la mise en place est différente d'une commune à l'autre.

Mme Solenn LE STRAT-MOYSAN précise que les TAP ne sont pas adaptés à la commune de Saint-Evarzec, du fait de l'éloignement des locaux et des cheminements nécessaires.

Mme Jocelyne CAROOF demande pourquoi on ne reprend pas le schéma d'il y a 4 ans.

Mme Catherine DE ABREU répond qu'il convient de retravailler les horaires des agents impactés sur une année complète.

Mme Danièle GOMES souligne qu'il y a des procédures à suivre. Une concertation avec les agents est nécessaire.

M. René ROCUET répond que le problème sera le même l'année suivante. Certaines communes ont d'ores et déjà annoncé qu'elles reviendraient à la semaine de 4 jours dès 2017, pourquoi cela ne serait pas possible à Saint-Evarzec ?

M. Frédéric HENRIO demande s'il y avait eu des embauches lors de la mise en place des TAP. Mme Danièle GOMES répond négativement. Par contre, la quotité de travail de certains agents titulaires avait été augmentée. Des contractuels, des prestataires extérieurs ainsi que des bénévoles associatifs y participent.

M. René ROCUET précise que certaines communes travaillent avec des bénévoles uniquement.

Mme Sophie TUDAL estime qu'il faut penser d'abord aux enfants. M. Michel GUILLOU fait remarquer qu'elle a changé d'avis depuis la réunion du 20 juin. Elle répond que c'est parce qu'elle n'est pas personnellement concernée.

M. René ROCUET suggère un vote à bulletins secrets sur cette question.

M. le Maire approuve et propose au Conseil de se prononcer sur le passage au vote à bulletins secrets qui est entériné à 25 voix pour et une voix contre (M. José LENEPVEU).

M. le Maire demande une suspension de séance de 15 minutes qui est acceptée.

Après cette interruption, la séance reprend et M. le Maire propose de procéder à 2 votes, l'un sur la semaine de 4 jours ou la semaine de 4,5 jours, et l'autre sur l'année d'application, 2017 ou 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CHEREAU et délibéré, décide, après un vote à bulletins secrets, à 25 voix pour (et un bulletin nul),

**DE DONNER** un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours dans les écoles publiques de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CHEREAU et délibéré, décide, après un vote à bulletins secrets, à 13 voix pour et 11 voix contre (et deux bulletins blancs),

**DE DONNER** un avis favorable pour que ce retour à la semaine de 4 jours dans les écoles publiques de la commune soit effectué à la rentrée 2017-2018.

Cette délibération sera exécutoire lorsque le décret en préparation aura été publié et après dérogation accordée par la DASEN.

## **5 - F : PROROGATION DE L'OUVERTURE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS PUBLIC LE MERCREDI MATIN**

M. le Maire précise que la présente délibération est prise pour le cas où la question sur l'organisation des rythmes scolaires ne pourrait pas être appliquée, soit du fait de la non-publication du décret en préparation ou en cas de rejet de la demande de dérogation à la législation sur les rythmes scolaires.

M. Etienne CHEREAU informe le Conseil de la décision de l'école Saint-Louis de ne pas mettre en application la réforme des rythmes scolaires à la prochaine rentrée. L'APEL a de nouveau sollicité la commune afin que l'accueil de loisirs public mis en place à la Maison de l'Enfance depuis la rentrée 2014-2015 soit reconduit.

Il est proposé que la commune continue d'ouvrir un accueil de loisirs public le mercredi matin de 9 H à 12 H, avec un accueil des enfants à compter de 7 H 30, dans les mêmes conditions qu'actuellement, à savoir :

- Accueil limité à 24 enfants,
- Préinscription obligatoire et application du tarif communal ALSH demi-journée,
- Pas de service de transport car il ne s'agit pas d'enseignement,
- Encadrement des enfants par un animateur référent et 1 ou 2 animateur(s) en fonction des effectifs.

Ce service est subventionné par la CAF qui verse également des prestations de service, comme pour l'accueil périscolaire du mercredi après-midi.

M. CHEREAU présente le bilan de ce service pour l'année 2016-2017. En moyenne, 20 enfants ont fréquenté ce service pour un excédent de fonctionnement net pour la commune de 464,84 €.

Il propose de passer au vote en décomposant la délibération en deux questions :

- 1) Ouverture de l'ALSH le mercredi matin pour les enfants de l'école Saint-Louis,
- 2) Tarification sur la base d'une demi-journée d'ALSH.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CHEREAU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DE CONTINUER** à ouvrir l'accueil de loisirs public le mercredi matin à la Maison de l'Enfance pour l'année scolaire 2017-2018,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CHEREAU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**D'APPLIQUER** le tarif d'une demi-journée ALSH pour les enfants scolarisés à l'école Saint-Louis.

#### **6 - F : AUTORISATION DE SIGNER UNE NOUVELLE CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'INITIATION A LA LANGUE BRETONNE DANS LES ECOLES PUBLIQUES**

M. Etienne CHEREAU informe le Conseil Municipal que la convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne à l'école maternelle publique arrive à échéance le 31 juillet 2017. Ce dispositif d'initiation constitue une offre complémentaire à l'enseignement bilingue et propose à l'ensemble des élèves des écoles publiques volontaires un apprentissage des bases de la langue bretonne.

Les interventions sont organisées et supervisées par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale et mises en œuvre par des salariés d'associations s'étant vues délivrer une habilitation par les services académiques comme association complémentaire de l'enseignement public. Il s'agit en l'occurrence de « Mervent » pour Saint-Evarzec.

L'Inspection Académique a effectué une enquête auprès de ses écoles en début d'année afin de recenser et valider les demandes d'interventions de breton pour l'année scolaire 2017-2018. L'école maternelle Léonard de Vinci a demandé une intervention à hauteur de 4 heures hebdomadaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre ce partenariat financier en signant une nouvelle convention pour 3 ans, de septembre 2017 à juillet 2020, sur les bases annuelles suivantes :

- 4 heures d'intervention par semaine,
- la participation de la commune versée au Conseil Départemental, qui coordonne la gestion financière du dispositif, sur le tarif indicatif de 2 398,80 € au total, représentant 33 % du financement, les cofinanceurs étant le Conseil Départemental (3 600 €, soit 50 %) et le Conseil Régional (1 201,20 €, soit 17 %),
- l'arbitrage de la commune avant chaque rentrée scolaire pour déterminer le volume d'interventions, donc le nombre de classes bénéficiaires et l'incidence financière.

Mme Edith GOURLAN demande si cette initiation est compatible avec la semaine de 4 jours.

M. le Maire répond positivement puisque cette initiation était déjà pratiquée avant la réforme des rythmes scolaires. Il souligne que les enseignants sont demandeurs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CHEREAU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les termes présentés ci-dessus jusqu'en juillet 2020.

#### **7 - F : DEFINITION DES CONDITIONS DE REALISATION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET DES COMMERCES SUR L'ILOT DU CENTRE-BOURG ET AUTORISATION DE SIGNER LES ACTES DE CESSION ET DE RETROCESSION DES TERRAINS ET LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

M. José LENEPVEU rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'ilot du centre-bourg consistant en la construction de logements locatifs publics et de deux locaux pour les professionnels de santé afin de répondre aux besoins de la population et à la demande de transfert de la pharmacie et du cabinet infirmier.

Cette opération partenariale avec Finistère Habitat est définie par la mise en œuvre de différentes étapes administratives.

M. le Maire précise que la demande de permis de construire est en cours d'instruction. Quelques adaptations sur la hauteur seront nécessaires qui modifieront légèrement l'aspect des façades. Une présentation publique sera faite avant la délivrance du permis début septembre.

M. René ROCUET constate que les aménagements urbains publics autour du bâti seront à la charge de la commune. Ils constituent un espace volumineux, d'où un coût assez élevé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. José LENEPVEU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à 25 voix pour et une abstention (M. René ROCUET),

- D'autoriser l'O.P.H. Départemental Finistère Habitat à réaliser des logements locatifs sociaux, sur les parcelles AA 261, 262 et 348.
- De permettre à Finistère Habitat de prendre possession de manière anticipée des lieux pour y mener les études et investigations nécessaires.
- D'autoriser Finistère Habitat à construire sur les terrains concernés et de l'habiliter à effectuer toutes démarches utiles pour obtenir les autorisations nécessaires.
- De conserver la maîtrise d'ouvrage des aménagements paysagers et urbains de l'îlot dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage de l'opération d'ensemble.
- De confier à Finistère Habitat, dans le cadre d'une convention constitutive de groupement de commandes, la coordination de ce groupement.
- De céder à Finistère Habitat les parcelles AA 261, 262 et 348 dans les conditions telles que définies dans le courrier du 10 mars 2017 prévoyant notamment la rétrocession gratuite par Finistère Habitat à la Commune des espaces urbains et paysagers de l'îlot.
- D'autoriser M. le Maire à signer les actes de cession et de rétrocession des terrains ainsi que la convention constitutive de groupement de commandes.
- D'exonérer Finistère Habitat de toutes participations et taxes communales afférentes à la réalisation de l'opération.

#### **8 - F : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AUTORISANT LA CCPF A VERSER UN FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION DE 3 PARCELLES ET LA CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS LOCATIFS EN CENTRE-BOURG**

Pour favoriser la production de logements locatifs publics en les rapprochant des commerces, services et équipements, tout en limitant la consommation foncière, les communes peuvent être amenées à faire l'acquisition de biens situés en centralité, souvent dans des états dégradés et inadaptés aux nouveaux besoins.

Le programme local de l'habitat (PLH) du Pays Fouesnantais encourage ce type de projets. La CCPF apporte son soutien aux communes, à travers la mise en place d'un fonds de concours plafonné à 7 500 € par logement locatif public construit par un bailleur social.

En partenariat avec Finistère Habitat, bailleur public, la commune a réalisé l'acquisition auprès de l'EPF de Bretagne de l'îlot du Centre-Bourg pour permettre la construction de 9 logements locatifs publics et réaménager les espaces publics attenants. La commune sollicite auprès de la CCPF un fonds de concours de 67 500 € pour les 9 logements.

Le montant global du projet s'élève à 420 569 € HT (acquisition/déconstruction, aménagements paysagers et voirie), dont 257 569 € correspondant au coût de la seule acquisition/déconstruction. La dépense éligible pour le fonds de concours de la CCPF est donc de 257 569 €, qui représente 61% du coût global de l'opération.

Le plan de financement ci-après se rapporte uniquement à la dépense éligible au fonds de concours de la CCPF. Les subventions des partenaires sont proratisées selon leur affectation. Les modalités de versement du fonds de concours seront définies par une convention passée entre la CCPF et la commune de Saint-Evarzec.

Plan de financement prévisionnel de la partie « acquisition – déconstruction »,  
dépenses éligibles au fonds de concours PLH de la CCPF

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	en €	Financeurs	en € (recettes proratisées au regard des dépenses éligibles retenues par les financeurs)	en %
<b>Acquisition foncière et déconstruction</b> <i>Dépense éligible au fonds de concours PLH</i>	257 569	<b>Etat - DETR</b> <i>Aide de 64 000 € obtenue pour l'ensemble de l'opération, soit 61% pour « l'acquisition foncière- déconstruction » et 39% pour les autres aménagements</i>	39 196	15%
		<b>Fonds de concours CCPF</b> <i>Aide concernant la seule dépense « acquisition foncière – déconstruction »</i>	67 500	26%
		<b>CD 29 - aide à la pierre</b> <i>Aide demandée pour la seule dépense « acquisition foncière – déconstruction »</i>	24 000	9%
		<b>Vente de terrains</b> <i>Recette de 79 252 € finançant l'ensemble de l'opération, soit 61% pour « l'acquisition foncière- déconstruction » et 39% pour les autres aménagements</i>	48 536	19%
		<b>Autofinancement communal</b>	78 337	31%
<b>TOTAL</b>	<b>257 569</b>	<b>TOTAL</b>	<b>257 569</b>	<b>100 %</b>

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de l'autofinancement communal. Le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du conseil municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec M. le Président de la Communauté de Communes la convention permettant le versement de ce fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention avec la commune de Saint-Evarzec fixant les modalités de versement du fonds de concours.

**9 - F : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION RELATIVE AU PROJET « RELAIS SAINT-E PROPRE » AVEC LA DDTM**

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service risque et sécurité, a été sollicitée par l'Espace Jeunes pour participer au financement du projet « Relais Saint-E propre », compte tenu de l'action renforçant le lien des jeunes avec le sport et la santé, et surtout, les sensibiliser à la sécurité routière lors des déplacements.

Ce projet peut être subventionné à hauteur de 600 € au titre du volet sécurité routière de l'opération.

M. le Maire précise que chaque participant s'est vu remettre un diplôme par la Vice-Présidente du Conseil Départemental. Une vidéo réalisée par un jeune participant au projet est en ligne sur le site de la commune et sur celui du Conseil Départemental. M. le Maire renouvelle ses félicitations à l'ensemble des porteurs du projet « Relais Saint-E propre ».

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention fixant la participation de la DDTM au projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention fixant la participation de la DDTM au projet.

## **10 - F : INFORMATIONS DIVERSES**

- 📖 M. le Maire informe le Conseil de la décision du Tribunal administratif de Rennes en date du 15 juin 2017 dans le contentieux qui opposait Mme Murielle MORICCI à la Commune. Mme MORICCI est déboutée et doit verser à la commune une somme de 1 000 €. Il rappelle que le contentieux portait sur la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2014 dans laquelle le conseil refusait que l'OGEC de l'école Saint-Louis participe au financement de l'accueil de loisirs public le mercredi matin.
- 📖 M. Etienne CHEREAU présente les résultats des votes des Prix de l'Agora et des Incorruptibles organisés par la médiathèque auprès de 260 élèves des écoles de Saint-Evarzec.
- 📖 Mme Danièle GOMES demande où en sont les recherches en eau. M. le Maire répond que de nouvelles investigations sur le secteur du Bois du Mur seront entreprises prochainement, après accord du propriétaire. M. Frédéric HENRIO s'enquiert des résultats de la campagne précédente. M. le Maire précise que certains forages ont donné un résultat très satisfaisant, mais pas sur Saint-Evarzec.
- 📖 Mme Valérie MOREL annonce sa démission de ses fonctions de conseillère municipale motivée par des raisons professionnelles. M. le Maire en prend acte et la remercie de sa participation. Elle assistera toutefois à la prochaine réunion du CCAS.
- 📖 Réunions et manifestations :
- Jusqu'au 24 juillet à la médiathèque : Exposition de peinture de Virginie SINQUIN.
  - Jeudi 29 juin : Concours intercommunal fleurir la France 2017.
  - En juillet et août à la Médiathèque : Exposition « Concours bookface ».
  - En juillet et août à la Mairie : Exposition d'été organisée par « Clic-Clap ».
  - Samedi 1er juillet de 8h30 à 12h30 au restaurant scolaire : Collecte de sang.
  - Samedi 1er juillet sur l'esplanade de la HDS : Soirée de la Saint-Jean organisée par les Foulées Varzécoises.
  - Samedi 1er juillet à partir de 13h30 route de Mousteroat : Fête de l'élevage organisée par les éleveurs de Cornouaille.
  - Lundi 3 juillet à 20h30 : Conseil d'administration du CCAS.
  - Dimanche 9 juillet : Pardon du Dréau.
  - Lundi 10 juillet sur le placître de la chapelle Saint-Philibert à 20h : Projection d'un film (cinéma en plein air).
  - Mardi 11 juillet : Inauguration de la déchetterie.
  - Mercredi 12 juillet à 20h30 : Conseil Communautaire.
  - Mercredi 19 juillet Place de l'Eglise à 18h : Marché de l'été.
  - Vendredi 21 et samedi 22 juillet sur l'esplanade de la Halle des Sports : Cirque Gervais.
  - Lundi 24 juillet au bois du Moustoir à 19h : Balade botanique et artistique.
  - Mercredi 2 août Place de l'Eglise à 18h : Marché de l'été.
  - Vendredi 4 août sur l'esplanade de la Halle des Sports à partir de 16h : Nuit de la Moisson.
  - Mercredi 16 août Place de l'Eglise à 18h : Marché de l'été.
  - Dimanche 20 août : Pardon de Saint-Philibert.
  - A partir du 1er septembre à la Médiathèque : Exposition sur la généalogie.
  - Samedi 2 septembre à la Halle des Sports de 9h à 12h : Forum des associations.
  - Dimanche 3 septembre : Pardon de la Véronique.
  - A partir du 6 septembre à la Mairie : Exposition « Migrations » de Manuella Flouriot.
- 📖 Date du prochain Conseil Municipal : le Jeudi 7 septembre 2017 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 H 20 et ont signé les membres présents.